



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

AGENCE REGIONALE DE SANTE

N° Spécial

2 juin 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial ARS du 2 juin 2021

SOMMAIRE

Arrêté	Date	AGENCE REGIONALE DE SANTE	Page
ARS DD92/OAPS N° 2021-039	21.05.2021	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation d'aide-soignant du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de NANTERRE.	3
ARS DD92/OAPS N° 2021-040	21.05.2021	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation d'auxiliaires de puériculture du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de NANTERRE.	5

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2021-039 du 21/05/2021 portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation d'aide-soignant du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de NANTERRE.

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France à compter du 3 septembre 2018 ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2021-006 du 02 mars 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Directrice de la délégation départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'aide-soignant du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de NANTERRE est arrêtée comme suit :

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, Président :

Le directeur de l'institut ou son suppléant :
Madame Pascale MAZELIER

Le représentant de l'organisme gestionnaire :
Madame Patricia COLONNELLO

L' infirmier formateur permanent de l'institut de formation élu par ses pairs ou son suppléant :

Titulaire : Madame Myriam KREBS

Suppléant : Madame Katia LUPANOF

L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné par le directeur de l'institut de formation ou son suppléant :

Titulaire : Madame Gwenola GASNIER

Suppléant : Madame Carine Mafoudia CAMARA

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional

Les deux représentants des élèves élus par leurs pairs ou leurs suppléants :

Titulaire : Madame Hajare AIT SGHIR

Suppléant : Madame Dallal IMOULA

Titulaire : Madame Mireille NGO MBILLA BINAM

Suppléant : Madame Maurane KANDASSAMY

Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut, ou son suppléant :

Titulaire : Monsieur Bruno ALBERT

Suppléant : Monsieur Jérôme CHEVILLOTTE

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'aide-soignant du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de NANTERRE est abrogé.

Article 3 : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Directrice de la délégation départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 21 mai 2021

La Directrice de la délégation départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

Monique REVELLI

Arrêté ARS DD92/OAPS N°2021-040 du 21/05/2021
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation
d'auxiliaires de puériculture du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de
NANTERRE.

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France à compter du 3 septembre 2018 ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2021-006 du 02 mars 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Directrice de la délégation départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire-de-puériculture ;

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'auxiliaires de puériculture du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de NANTERRE est arrêtée comme suit :

Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant,
Président :

Le directeur de l'institut :
Madame Pascale MAZELIER

Le représentant de l'organisme gestionnaire :
Madame Patricia COLONNELLO

La puéricultrice, formatrice permanente de l'institut de formation, élue par ses pairs :

Madame Nathalie DURAND

Les deux auxiliaires de puériculture d'établissements accueillant des élèves auxiliaires de puériculture en stage, désignés pour trois ans par le directeur de l'institut :

L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement hospitalier :

Madame Charlotte THEMOND

L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement d'accueil de la petite enfance :

Madame Sandrine LOPEZ

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional

Les deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs ou leurs suppléants :

Titulaire : Madame Assa DIARRA

Suppléant : Madame Nolwenn CASTOR

Titulaire : Madame Alison LENOIR

Suppléant : Madame Chloé HECTOR

Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son suppléant :

Titulaire : Monsieur Bruno ALBERT

Suppléant : Monsieur Jérôme CHEVILLOTTE

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de NANTERRE est abrogé.

Article 3 : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Directrice de la délégation départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 21 mai 2021

La Directrice de la délégation départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

Monique REVELLI

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>